Avril 2013 | nº 19

Ville de Bulle

Le bulletin

"Sports et espaces publics

Rencontre avec Sylvie Magne: réussir la régionalisation du sport

2

"Bull'Bouge: sports pour tous

Bull'Bouge 2013 aura lieu le samedi 4 mai prochain

3

"Aménagement du territoire

Le Plan d'aménagement local (PAL) a été accepté par les services cantonaux

4

© Mathilde Quartier

"Bulle verte

Bulle reçoit son premier label «commune favorable aux papillons»

Tout sur la protection des eaux

5

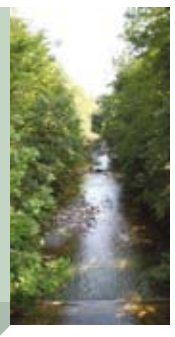

"Actualités

6 | Inauguration d'un circuit historique à Bulle

6 | Nouveau café citoyen Bulle Sympa

7 | Les informations sur les impôts communaux

7 | Le Grand Prix des villes sportives à Bulle!

6-7

Editorial

Conseil communal

La ville de Bulle compte désormais 20000 habitants. Le 26 février 2013, Syméon Etienne, fils de Pascal Etienne et Prune Vouillamoz Etienne, est venu agrandir notre cité, en franchissant un cap symbolique. Cet événement marque l'entrée de Bulle dans le cercle des 40 villes les plus peuplées de Suisse et conforte son rôle de centre économique et culturel régional. Mercredi 27 mars, les autorités bulloises ont planté un chêne à mi-chemin entre Bulle et La Tour-de-Trême, en présence du 20000e habitant et de sa famille. Une plaque commémorative réalisée par Mathilde Quartier a été installée et un diplôme remis à Syméon Etienne.

L'arrivée du 20000e habitant bullois n'est pas un événement anodin, même s'il était prévisible après la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême. Bulle est désormais une ville à la campagne. La cité concentre l'offre en services et prestations d'une grande ville dans un espace à taille humaine et à proximité d'un environnement préservé. La nouvelle Bulle est un pôle économique au service du développement régional, jeune, attractif, dynamique et extrêmement bien centré entre Berne et l'arc lémanique.

Un riche tissu associatif propose à la population une offre culturelle, sportive, de loisirs et de divertissements de qualité. Avec des espaces de formation de haut niveau, une mobilité et un aménagement urbain repensés pour favoriser la qualité de vie, de fortes capacités d'intégration, une richesse multiculturelle ainsi qu'un environnement et un paysage préservé, Bulle dispose de nombreux atouts.

L'arrivée de la route de contournement H189 en décembre 2009, la mise en service des transports publics d'agglomération, l'arrivée du RER, les mesures de modération de trafic ainsi que le réaménagement des centres à Bulle et La Tour-de-Trême offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives pour orienter le développement durable de la commune vers la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens.

Jusqu'à la fin des années 1970, Bulle a encore le visage d'un petit bourg de campagne. Le visage de la cité s'est ainsi profondément transformé ces 30 dernières années. L'arrivée de l'autoroute en 1981 place la cité gruérienne à proximité des grands centres. Cet événement majeur est le déclencheur d'une formidable croissance autant démographique – l'une des plus fortes de Suisse – qu'économique. En 1983, Bulle et La Tour-de-Trême ne comptent à elles deux que 10000 habitants. Le 26 février 2013, la population a ainsi doublé par rapport au début des années 1980.

L'apparition d'une urbanité naissante se renforce au tournant du millénaire. En 2004, Bulle est parachutée au 1er rang des villes romandes où il fait bon vivre selon une étude de l'IDHEAP et *L'Hebdo*. Elle parvient même au 3e rang national devant Zoug et Zurich. En terme de dynamisme, Bulle est également classée en bonne position des villes romandes selon une étude réalisée par le magazine *Bilan* datée de février 2010. Elle arrive en 4e position après Nyon, Montreux et Ecublens en termes de conditions socio-économiques, créations d'emplois dans la construction et le coût du logement et, enfin, revenu et stabilité sociale.

Le Conseil communal est conscient des problématiques importantes que cette croissance implique pour le développement de notre cité. Il s'engage à poursuivre son action résolue pour maîtriser ces changements importants, en prenant les décisions nécessaires pour garantir la cohésion sociale et la qualité de vie, pour construire les infrastructures nécessaires aux besoins de la population et pour permettre un développement économique et un aménagement du territoire le plus harmonieux qui soit.

"Magazine

A la découverte des savoureuses galettes de blé noir bretonne ou l'art d'apprêter le sarrasin de mille et une façons

8

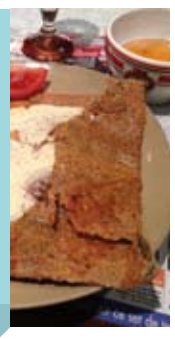

Impressum

ÉCRIVEZ-NOUS!
Ville de Bulle | *Le bulletin*
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@commune.bulle.ch

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

CORRECTION
Glassonprint

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
16a communication

TIRAGE
10500 exemplaires

"Les sports

Bulle, ville «papillon»

Grâce à une politique proactive de préservation de la biodiversité sur le territoire communal, Bulle recevra en juin une première récompense sous la forme d'un papillon attribué par Pro Natura pour les efforts menés par le secteur des parcs et jardins.

5

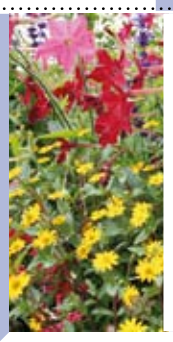

Bull'Bouge et Grand Prix des villes sportives 2013

Cette année, la ville de Bulle organise la troisième édition de Bull'Bouge 2013 ainsi que le Grand Prix des villes sportives. Tout le programme en page 3 et 7

3|7

Sylvie Magne

- 49 ans
- Mariée
- 2 enfants
- Assistante de direction et RH

Sylvie Magne: *«Le projet de centre sportif se développe en parallèle de la régionalisation des sports»*

La conseillère communale Sylvie Magne dirige le dicastère Sports et espaces publics. Elle est en charge de plusieurs dossiers importants qui traitent du développement des infrastructures sportives, de la régionalisation des sports, mais également de la valorisation des espaces publics.

■ ***Le bulletin*: le dossier des sports, avec notamment la problématique complexe du développement des sports de glace, est l'une de vos priorités. Que peut-on en dire aujourd'hui?**

Sylvie Magne: *J'ai mis beaucoup d'énergie à trouver une solution pour la pratique des sports de glace pour la saison 2013-14. Espace Gruyère, avec le Comptoir gruérien cet automne et davantage d'expositions au programme, ne permet plus une utilisation optimale de la patinoire pour le Hockey club de Bulle – La Gruyère, pour le patinage, les écoles et le public. Avec la périodicité des 93 jours d'ouverture, les équipes n'arrivent pas à jouer leur championnat respectif. Au-delà des compétitions, c'est aussi la formation des jeunes aux sports de glace et l'utilisation par le public de la patinoire qui se voient grandement limitées par la multifonctionnalité d'Espace Gruyère.*

La patinoire de Bouleyres ne doit pas nous éloigner de l'objectif central, qui est la construction d'un centre sportif régional

■ **Quelles sont donc les solutions que vous avez imaginées pour résoudre ces difficultés?**

Un groupe de travail a été constitué. Nous avons d'abord essayé de trouver des heures de glace dans les autres patinoires du canton ainsi qu'à Château-d'Œx. Très vite, nous avons constaté qu'il n'y a pas assez d'heures de glace à disposition à des horaires convenables. Quant à Château-d'Œx, la difficulté réside dans les nombreux trajets à organiser, fort onéreux pour les clubs et risqués selon les conditions météorologiques. De plus, avec cette variante, les écoles et le public ne sont pas servis. Nous en avons donc envisagé une autre permettant à tous les utilisateurs de la patinoire de pouvoir pratiquer leur sport ou participer à leur championnat dans de meilleures conditions dès cet automne.

■ **Concrètement, quelle organisation avez-vous mise sur pied pour permettre la pratique des sports de glace?**

L'idée est d'installer une patinoire artificielle homologuée sur le paddock extérieur du Centre équestre de Bulle. Ainsi, les sports de glace seraient accessibles à Espace Gruyère de septembre à début octobre, à la patinoire de Bouleyres de novembre à la mi-février et à nouveau à Espace Gruyère de la mi-février à la fin mars. Il s'agirait d'un clin d'œil au passé, puisque c'est dans cette zone que la première patinoire de Bulle était installée. Mais cette variante doit encore être chiffrée précisément et son surcoût éventuel pourrait être soumis au vote du prochain Conseil général.

■ **Et pour le long terme...**

Il est clair que cette situation est transitoire. La mise en place d'une patinoire à Bouleyres ne doit en effet pas nous écarter de l'objectif central, qui est la construction d'un centre sportif régional, avec piscine couverte et patinoire. Ce projet conduit par l'ARG depuis 2007 devient indispensable, non seulement pour Bulle mais aussi pour la Gruyère, notamment pour les écoles.

■ **Justement, où en est le processus de développement du centre sportif?**

La Commission des sports de l'ARG poursuit ses études liées notamment à son modèle de financement et à la recherche d'un partenaire privé. Les communes se détermineront en 2014. Par conséquent, ce projet s'inscrit désormais en parallèle de celui de la régionalisation des sports en Gruyère, sans que ces deux projets aillent de pair. Par le biais de cette régionalisation, les communes de notre district afficheraient une solidarité intercommunale, utile au maintien et à la pérennité des infrastructures sportives existantes – les piscines de Broc, Charmey et Bulle ainsi que la patinoire communale de Bulle.

■ **Comment la régionalisation des sports est-elle organisée?**

Une toute nouvelle association «Sports en Gruyère» doit être créée. Les statuts de cette association seront soumis au vote de tous les législatifs de la Gruyère ces prochains mois. Pour Bulle, le vote du Conseil général interviendra le 27 mai prochain.

■ **Quels seront les buts d'une telle organisation?**

Les objectifs de cette association sont de favoriser l'apprentissage et la pratique du sport et de mettre à disposition de la population les infrastructures sportives de base dont elle a besoin. Un comité de direction, où sont représentées toutes les régions de la Gruyère, pilotera l'association.

■ **Comment est réglée la question des contributions financières?**

La contribution annuelle des communes est calculée en francs par habitant, soit 25% au prorata de la population dite légale et 75% au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal. Le budget de fonctionnement de l'association est établi sur la base des résultats d'exploitation des trois piscines et de la patinoire, selon un règlement de comptabilisation propre à cette association. Ces déficits d'exploitation sont répartis à raison de 50% à charge des communes-siège (Charmey, Broc et Bulle) et les 50% restant portés par les 26 communes de l'association.

■ **Les infrastructures sportives actuelles suffisent-elles encore?**

Malheureusement, pour certains sports, nous sommes arrivés à un point où le système D ne fonctionne plus. Nous constatons une saturation de certaines infrastructures. Plusieurs clubs et associations n'arrivent plus à faire face à la demande et sont contraints de placer des jeunes sur des listes d'attente. Régionaliser les sports, pérenniser et développer les infrastructures actuelles et construire le centre régional, c'est aussi garantir le rôle social et intégrateur du sport dans notre région et favoriser l'activité et la santé de la population.

Il me semble fondamental de voir également le sport populaire se développer comme un vecteur de qualité de vie et de convivialité pour toute la population de notre région.

■ **Quels autres dossiers vous occupent encore actuellement ou seront amorcés tout prochainement?**

Dans l'immédiat, je travaille également sur le dossier relatif à la proposition transmise par le Conseil général au Conseil communal quant à l'analyse du besoin, de la faisabilité et de l'opportunité de doter la zone sportive de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique. D'autres dossiers, notamment ceux de la FSG Bulle concernant l'implantation d'une halle de gymnastique et d'agrès, de la Pédale bulloise pour la réalisation d'un pump track ou la délocalisation éventuelle du Centre équestre se traiteront dans le cadre du MEP de la zone sportive de Bouleyres.

■ **Vous vous êtes également impliquée dans l'organisation de Bull'Bouge depuis trois saisons maintenant ainsi que dans le Grand Prix des villes sportives en 2013. En quoi ces projets sont-ils importants pour vous?**

Au-delà de la politique du sport menée par la ville dont je vous ai parlé tout à l'heure, il me semble fondamental de voir également le sport populaire se développer comme un vecteur de qualité de vie et de convivialité pour toute la population. C'est pour cette raison que Bulle s'engage dans l'organisation et la promotion d'événements sportifs comme Bull'Bouge, le Grand Prix des villes sportives ou encore Urban Training, événements ouverts à un large public d'où qu'il vienne.

■ **Dans un tout autre domaine, celui des espaces publics, la ville de Bulle vient de recevoir une récompense pour sa gestion des parcs et jardins...**

Oui, c'est avec plaisir que nous avons appris cette nouvelle récompensant notre secteur parcs et jardins pour son implication dans la préservation de la biodiversité. Pro Natura nous a attribué un premier label «papillon», sur trois possibles, ce qui indique que notre commune a pris les mesures adéquates pour gérer naturellement les espaces dont elle a la responsabilité (lire en page 5)*. Ce projet me plaît car il touche le milieu naturel, l'embellissement et participe aussi à l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune.*

© Nicolas Repond

© Nicolas Repond

Bull'Bouge: 4 mai 2013

Bull'Bouge 2013
Message des autorités

Souvenez-vous… En 2012, Bulle remportait le 1er prix des communes décerné par la Suisse bouge, programme national en faveur du mouvement et d'une alimentation saine. Portée par le succès des deux éditions précédentes, notre ville se fait un plaisir de vous inviter à venir bouger, partager un moment de convivialité et découvrir ***les nouveautés de Bull'Bouge 2013, le 4 mai prochain.***

Cette date est aussi la journée nationale de la danse. Plusieurs sociétés locales se produiront et proposeront des initiations sur la scène de la place du Marché. A cet endroit, vous aurez également la possibilité d'exercer de nouvelles activités telles que l'airbag, le trampoline (avec démonstration par des professionnels) ou encore le curling. A l'école de la Condémine, les plus jeunes pourront même s'essayer à la planche à voile en petit bassin! De plus, Bull'Bouge 2013 sera aussi l'occasion de parcourir un circuit du sport comportant une trentaine d'activités proposées par les clubs bullois et gruériens ainsi que par l'Institut de Glion. Comme l'an passé, nous lancerons ce jour-là à 11 h la saison 2013 d'Urban Training, qui durera jusqu'au 25 septembre 2013.

En espérant que ces divers programmes titillent votre envie d'exercer une activité physique et de participer à ce rendez-vous populaire gratuit, venez nombreux relever avec nous ce défi du mouvement. Au nom des autorités bulloises, je tiens à remercier chaleureusement la Suisse bouge pour son active participation à cette édition 2013, ainsi que tous les acteurs locaux qui œuvrent à la concrétisation d'une telle manifestation. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à toutes et tous et vous donne rendez-vous le 4 mai prochain!

Informations

Bull'Bouge 2013: La Suisse bouge
Samedi 4 mai 10 h – 16 h

- *Transports gratuits avec MOBUL*
- *Parking payant: Bulle-Centre*
- *Enfants: le dossard Bull'Bouge donne droit à la gratuité à la Groupe E Bergibike*
- *Dossards: distribution dès 10 h sur la place du Marché, coupons détachables pour prix à gagner*
- *WC et containers à disposition*
- *L'organisateur décline toute responsabilité – chaque participant doit être assuré individuellement en cas d'accident*

Infos

Service des sports de la ville de Bulle
philippe.fragniere@commune.bulle.ch
Tél. 078 822 29 25
www.bulle.ch
www.lasuissebouge.ch

Urban Training lance sa saison 2013 à Bulle...
Suite au succès de l'année dernière, les cours d'Urban Training reprennent le 4 mai à la place du Marché à 11 h. Urban Training propose des activités sportives en pleine ville à l'aide du mobilier urbain. Le programme, gratuit, se déroule les jeudis à 18 h 30, de mai à septembre. Inscriptions obligatoires pour chaque séance et rendez-vous sur la place du Marché.

Infos

Inscription obligatoire: www.urban-training.ch

Flash mob finale: *venez tous danser sur la place du Marché à 16 h 30! Bull'Bouge se conclut cette année avec une flash mob sur le thème de la danse.*

Programme danse

▼ Démonstration

● 9 h 50 – 10 h
● 10 h 40 – 10 h 45
> *Club de trampoline Grenschen*
> *Tout âge*

● 10 h 45 – 11 h
> *Dy Groovy*
> *Hip-Hop*
> *Enfants*

● 11 h – 11 h 45
> *Danse Création*
> *Zumbatomic, éveil à la danse moderne-jazz*
> *4-12 ans*

● 11 h 50 – 12 h
> *Club de trampoline Grenschen*
> *Tout âge*

● 12 h – 12 h 30
> *K-Danse*
> *Hip-Hop, Break-Dance & Salsa*
> *Tout âge*

● 12 h 30 – 12 h 45
> *Kid's Dance Aérobic*
> *Enfants*

● 12 h 45 – 13 h
> *La Rose du Nil*
> *Danse orientale*
> *Enfants*
> *Danse albanaise*
> *Traditionnel albanais*
> *14-22 ans*

● 13 h – 13 h 15
> *EPF La Tour-de-Trême*
> *Gym à deux*
> *12-16 ans*
> *Gym de groupe*
> *18 ans et plus*

● 13 h 15 – 13 h 30
> *Pro Senectute*
> *Danses du monde*
> *Dès 60 ans*

● 13 h 30 – 13 h 40
> *Dance2Bfit*
> *Aérobic*
> *15-50 ans*

● 13 h 55 – 14 h 15
> *Dy Groovy Hip-Hop*
> *Ados*

● 14 h 15 – 14 h 25
> *Club de trampoline Grenschen*
> *Tout âge*

● 14 h 15 – 15 h
> *Centranim*
> *Hip-Hop, Break-Dance, Ragga, Jerk & Folklore albanais*
> *11-18 ans*

● 15 h – 15 h 45
> *Danse Création Flamenco*
> *Ados, adultes*
> *Zumbatomic*
> *4-7 ans*
> *Eveil à la danse moderne-jazz*
> *4-12 ans*

● 15 h 45 – 16 h
> *Les Coraules*
> *Folklore de Bulle /Gruyère*
> *10-50 ans*

● 16 h – 16 h 25
> *Danse orientale*
> *16 ans, adultes*

● 16 h 25 - 16 h 30
> *Club de trampoline Grenschen*
> *Tout âge*

● 16 h 30
> *Flash mob*

▼ Initiation

● 10 h – 10 h 45
● 13 h 40 – 13 h 55
> *Danses de la vie*
> *Danses du monde*
> *Tout âge*

Initiations proposées toutes les 20 ou 30 minutes

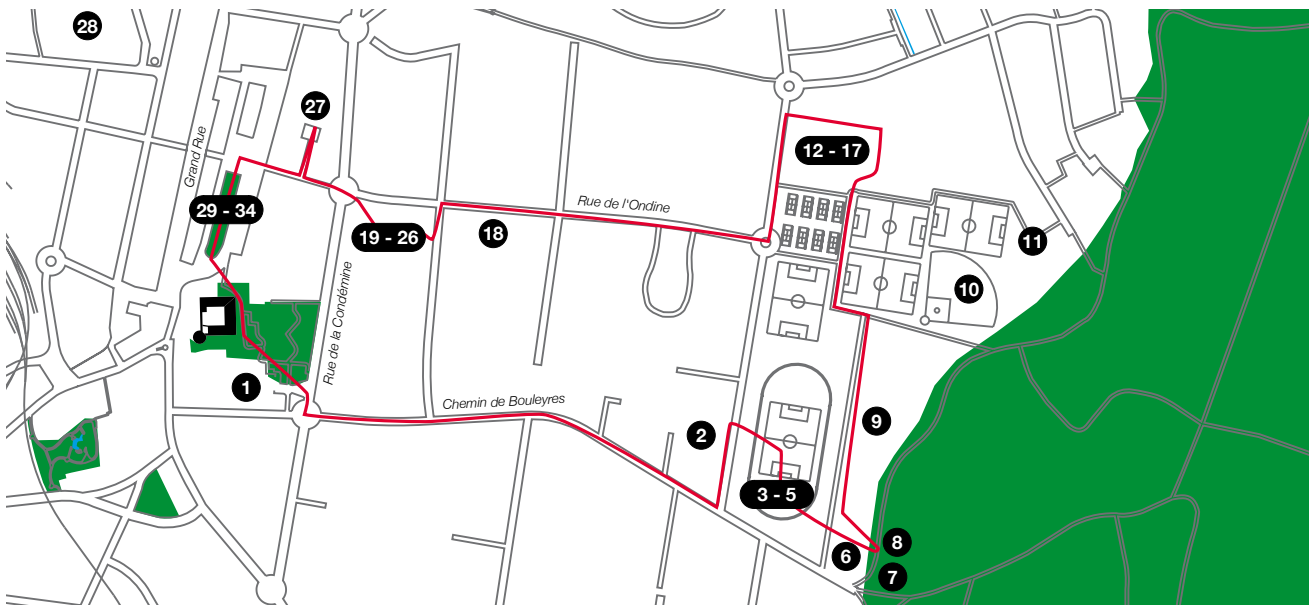

Parcours Bull'Bouge

● Musée gruérien
1. Gruyère-Kubb la Gruyère

● Stade et Forêt de Bouleyres
2. Place de jeu de la Cétam
3. Parcours d'agilité
4. Unihockey Club la Gruyère
5. Pétanque chez Bob
6. Skate park
7. Course d'orientation
8. Jeux en forêt "bounè'rodzo"
9. Equitation centre équestre

● Centre de tennis
10. Baseball Bulle Red Sox
11. Club de Tir à l'arc du Moléson
12. Halle d'escalade de Laniac
13. Minigolf gratuit
14. Squash club la Gruyère
15. Sport handicap Gruyère
16. Tennis de table Bulle
17. Badminton Club Bulle

● Ecole de la Condémine
18. Ravitaillement offert par Glion
19. Judo Club Bulle
20. Basketball Club Bulle
21. Volleyball Club Bulle (si pluie)
22. Escrime Club Bulle
23. Tchoukball Club la Gruyère
24. Brain-Gym
25. Gymnastique thérapeutique
26. Planche à voile (prévoir short/ bassin de 12 m x 8 m)

● Halle Riéta
27. Ecole de cirque Fun'en'Bulle

● Route des Crêts
28. Esclades D'Bloc

● Place du Marché
29. Danses
30. Grand trampoline
31. Big airbag + nacelle
32. Curling
33. Slackline
34. Activités présentées par les sponsors

● Le long du parcours
36. Pro Vélo
37. Groupe Urban Training à 11 h Inscription: www.urban-training.ch
38. Nordic walking (départ 10 h 30, 12 h 30, 14 h 30)

"Aménagement

Organisation

Avec la division des activités du Département technique en deux entités, l'administration communale compte désormais 4 départements: le Département de l'administration, le Département des finances, le Département technique et le Département de l'urbanisme.

Le PAL validé

Avec l'acceptation du Plan d'aménagement local par les services cantonaux, c'est un long processus qui vient de prendre fin. Ce document va permettre de donner un cadre au développement de la commune ces 15 prochaines années.

La commune initie une nouvelle organisation de son administration avec 4 départements

La commune compte désormais 4 départements au lieu de 3 jusqu'ici. En raison du développement considérable de ses activités, l'ancien Département technique s'est scindé en deux entités: le Département technique dirigé par l'ingénieur de ville et le Département de l'urbanisme dirigé par l'architecte de ville.

La croissance bulloise impacte même l'organisation de l'administration communale. Afin de maîtriser la multitude de tâches liées au développement de la ville, le Département technique s'est scindé en deux entités, l'une traitant des questions urbanistiques et l'autre traitant des questions techniques.

Avec cette division, la commune de Bulle comprend désormais 4 divisions administratives: le Département de l'administration, le Département des finances, le Département technique et le Département de l'urbanisme.

L'ingénieur de ville a ainsi reçu le 7 février 2012 le mandat de réfléchir à une optimisation de l'organisation du Département technique, afin de proposer une structure performante et efficace qui permette de réaliser les nombreuses missions qui lui sont confiées. De plus, le législatif communal a également appuyé une demande faite par le conseiller général Martin Rauber au nom de la Commission d'aménagement, afin de réaliser une analyse et d'émettre des propositions sur le fonctionnement des structures concernées par l'aménagement du territoire. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité, soit par 47 voix, par le Conseil général le 26 mars 2012.

Après l'étude de plusieurs variantes, le Conseil communal a retenu le principe de scinder le Département technique en deux entités distinctes, qui travaillent de manière autonome mais en étroite collaboration. Désormais, le Département technique, qui comprend les divisions Transports et travaux, Centre d'entretien et Cadastre, est sous la responsabilité de l'ingénieur de ville Jean Hohl. Quant au nouveau Département de l'urbanisme, dirigé depuis novembre 2012 par l'architecte de ville Eric Pichonnaz, il comprend les services de l'aménagement, des bâtiments et de la police des constructions.

Nouvelle fonction d'architecte de ville

La fonction d'architecte de ville a ainsi été créée pour piloter le Département de l'urbanisme. Son mandat général est d'organiser le travail et de gérer le département. Il assume la responsabilité de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, notamment dans le service de l'aménagement, des bâtiments et de la police des constructions. Il fait de facto partie des différentes commissions communales, assiste aux séances du législatif et participe aux séances de l'exécutif pour la partie technique. M. Eric Pichonnaz a été choisi après une présélection de 15 candidats par un auditeur et une délégation du Conseil communal.

Organigramme de la ville de Bulle

1. Département de l'administration

2. Département des finances

3. Département technique, ingénieur de ville

- Centre d'entretien
- Génie civil - travaux - circulation
- Cadastre
- Secrétariat

4. Département de l'urbanisme, architecte de ville

- Service d'aménagement
- Service des bâtiments et infrastructures sportives
- Police des constructions
- Secrétariat

Plan d'aménagement local, épisode 2

Le PAL – plan d'aménagement local – a été validé par les services de l'Etat

Le bulletin *vous propose de vous plonger dans le processus d'harmonisation du Plan d'aménagement loca (PAL), instrument de pilotage du développement communal dans une multitude de domaines. Le PAL étant un document complexe et multidimensionnel, cette présentation se fera en plusieurs épisodes. Aujourd'hui, cette série est marquée par une actualité décisive: le PAL a été accepté par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton de Fribourg.*

L'acceptation du Plan d'aménagement local est une étape extrêmement importante pour la ville de Bulle. L'harmonisation de ce document stratégique permet de planifier le développement de la cité ces 15 prochaines années, en tenant compte des différents facteurs qui la font évoluer. Avec une population qui a doublé en trente ans, atteignant le 26 février dernier les 20000 habitants, il était central pour les autorités communales de disposer d'un instrument de conduite efficace et à jour.

Le PAL est ainsi une feuille de route qui permet de savoir où l'on se trouve à un moment donné du développement communal, de savoir où l'on veut aller et comment y parvenir. Le PAL va ainsi déterminer de manière très concrète comment le visage d'une ville va évoluer sur le long terme dans de nombreux domaines comme l'utilisation du sol, la planification des équipements collectifs, les niveaux de bruit et de pollution, le développement des transports publics, la planification de la circulation et des nouvelles formes de mobilité, la police des constructions ou encore l'affectation des zones.

Il est également important de rappeler que la fusion de Bulle et La Tour-de-Trême a également imposé une réflexion pour fusionner les plans propres à chaque commune dans un seul document final harmonisé valable pour l'ensemble du nouveau territoire communal.

Mais le PAL, c'est aussi une projection extrêmement pointue sur le futur du développement territorial. Dans sa planification, le PAL doit en effet tenir compte des besoins projetés sur 15 ans de la cité. Il doit ainsi intégrer la forte croissance démographique et urbaine, l'évolution des besoins et des usages de la population, notamment en termes d'infrastructures scolaires, de transports publics, de zone d'activités ou encore de logements.

Dans sa planification, le PAL doit en effet tenir compte des besoins projetés sur 15 ans de la cité.

Il s'agit aussi de réfléchir à l'imbrication de la ville dans toute une région. Le projet d'agglomération MOBUL amorcé en décembre 2007 est très certainement le prolongement des réflexions menées dans la commune, afin de créer un laboratoire d'idées et une force d'action participative pour imaginer la région bulloise de demain qui soit la plus en phase avec les besoins de toute sa population.

Le PAL est également un vecteur garantissant la qualité de vie. Avec la construction de la H189, des mesures d'accompagnement pour réduire le trafic automobile, les nuisances sonores et la pollution au centre-ville ont été introduites. Plusieurs volets du PAL vont ainsi déterminer et accompagner l'évolution du cadre permettant de limiter l'impact de la croissance bulloise sur ses habitants et habitantes. Avec le PAL et l'entrée en vigueur du nouveau droit cantonal, c'est le cadre d'une nouvelle vision du territoire communal qui est désormais mis à jour.

Le PAL est enfin une obligation légale, comme l'indique la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) de 1979 qui indique que «pour celles de leurs tâches dont l'accomplissement a des effets sur l'organisation du territoire, la Confédération, les cantons et les communes établissent des plans d'aménagement en veillant à les faire concorder». Le PAL est donc aujourd'hui conforme au cadre défini par le Plan directeur cantonal et les dispositions fédérales.

Au final, le PAL de Bulle disposera d'un dossier directeur simplifié. Alors que Bulle disposait de 24 plans et La Tour-de-Trême de 2 plans dans son dossier directeur, le nouveau PAL sera composé de 5 plans et d'un concept de stationnement. Le dossier d'affectation sera également simplifié. Il sera constitué d'un plan des zones A, d'un plan des zones B, d'un ensemble de plans des limites de constructions et d'alignements ainsi qu'un règlement communal d'urbanisme.

"Bulle verte

Bulle reçoit le label «papillon»

La commune a reçu un premier papillon par Pro Natura pour sa gestion respectueuse de l'environnement de son territoire. Sa remise officielle aura lieu en juin prochain.

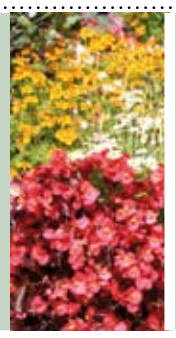

Protection des eaux

La campagne «Sous chaque grille se cache une rivière», initiée par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP), a pour but d'informer la population sur le fait qu'un grand nombre de pollutions des cours d'eau et des lacs de notre pays proviennent du mauvais usage des grilles d'eaux claires.

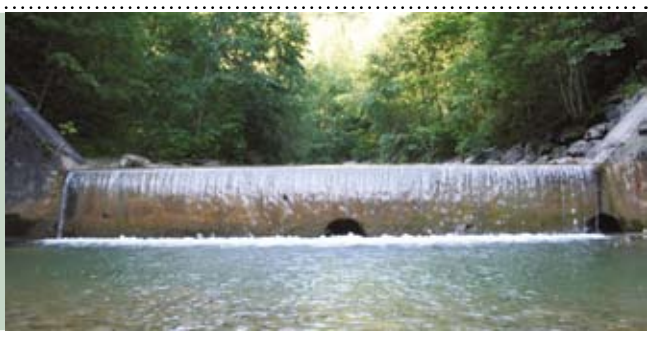

Développement durable et biodiversité:
Bulle labellisée «ville favorable aux papillons»

La ville de Bulle est désormais une cité favorable aux papillons. Elle a obtenu ce label décerné par Pro Natura pour sa politique proactive en faveur de la biodiversité. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de préservation de la biodiversité de la Confédération, dont l'un des dix objectifs est «développer la biodiversité dans l'espace urbain».

Bulle poursuit ses efforts pour la préservation de la biodiversité. Avec 63 points sur 100 possibles, la ville vient de recevoir un premier label papillon de Pro Natura dans le cadre de son projet «communes à papillons». Afin d'obtenir la certification, chaque commune doit obtenir au minimum 60 points, qui correspondent à 1 papillon. Dès 75 points, elle aura 2 papillons, et dès 90 points, 3 papillons.

Ensuite, l'évaluation prend en compte différents paramètres comme les surfaces naturelles présentes dans la ville, l'utilisation de méthodes naturelles pour lutter contre les maladies ou pour remplacer les engrais de synthèse, le renoncement à l'utilisation d'espèces non indigènes ou encore la qualité de l'entretien et de la communication à la population.

Pour recevoir la certification, plusieurs exigences de base sont nécessaires. Le respect de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux du 18 mai 2005, qui interdit l'utilisation d'herbicides sur les routes, les chemins et les places ainsi que sur leurs abords, est notamment exigé. L'élimination des plantes invasives de la Liste noire et de la Watch list dans les plantations communales et le renoncement à leur utilisation future sont également des conditions liminaires pour obtenir le sésame. Les habitats naturels en zone urbanisée sont d'une grande importance tant pour le maintien de la biodiversité que pour notre qualité de vie. Par leur proximité, ils sont aussi un facteur important de sensibilisation de la population. Le projet «communes à papillons» apporte aux communes les outils nécessaires pour agir au mieux des intérêts de la nature tout en faisant de substantielles économies à long terme.

Les habitats naturels en zone urbanisée sont d'une grande importance pour favoriser la biodiversité

Dans le contexte actuel de la politique d'aménagement et de l'agriculture intensive, les éléments naturels sont soumis à une forte pression. Les papillons, tout comme d'autres insectes, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les mammifères ne trouvent plus les habitats qui leur conviennent. Les communes, responsables de l'entretien de nombreuses surfaces, comme les talus, les prairies, les abords des écoles, les places de sport, peuvent y remédier. Un entretien différencié, plutôt extensif, permet de recréer les conditions nécessaires à la faune et à la flore indigènes, de manière à ce que notamment les papillons retrouvent leur place dans les zones urbanisées.

L'offre de Pro Natura

Pro Natura élabore ainsi avec les autorités un recensement des éléments naturels entretenus par la commune. L'organisation de la protection de la nature évalue ensuite ces données et propose un catalogue d'améliorations possibles quant à l'entretien et à d'éventuels aménagements futurs.

En fonction de la qualité des mesures d'entretien et des nouvelles mesures qu'elle est disposée à mettre en œuvre, la commune reçoit un certificat. Il ne s'agit pas d'une évaluation quantitative des éléments naturels, tels que les haies, les places de parcs ou les prairies, mais avant tout de leur entretien. Une petite commune avec peu d'espaces verts peut obtenir le label, si elle entretient ses surfaces de manière naturelle. Le certificat se présente sous la forme d'un panneau métallique, résistant aux intempéries, qui peut être placé sur le bâtiment de l'administration communale ou à l'entrée de la commune.

Comment favoriser les papillons?

En Suisse, on ne compte pas moins de 200 papillons de jour et 3300 papillons de nuit. Plus de la moitié de nos papillons de jour sont menacés de disparition. Pour survivre et se reproduire, ils ont besoin de fleurs à butiner et de plantes nourricières pour les chenilles.

Ce sont dans les milieux naturels et intacts comme les prairies maigres, les tourbières ou les haies que les papillons trouvent leur bonheur. Malheureusement, les constructions, l'agriculture et la sylviculture intensives ont détruit bon nombre d'habitats pour les papillons. Voici quelques conseils pour participer à la sauvegarde des papillons en leur offrant un espace vital dans votre jardin:

- *éviter les plantes exotiques comme les thuyas et les monocultures de gazon. Nos papillons ne sont pas adaptés à ces espèces et n'en retirent aucune ressource. Les plantes indigènes sont un bon choix car elles nécessitent peu d'entretien car elles sont adaptées aux conditions locales.*
- *planter ou semer des plantes vivaces qui fournissent un nectar abondant. Elles hivernent et repoussent chaque printemps. Les aromatiques (thym, sauge, mélisse) et celles qui poussent dans les prairies (centaurées, achillées, ancolies, scabieuses, knauties et oeillets des chartreux) sont particulièrement indiquées.*
- *semer sur un terrain retourné des fleurs mellifères qui attirent les papillons. Les annuelles comme les capucines, les bleuets ou les coquelicots fleuriront la première année. Les bisannuelles (l'onagre, l'onopordion, la molène ou la cardère) formeront une rosette la première année et fleuriront l'année suivante. La terre doit être retournée durant la troisième ou la quatrième année afin de favoriser la dispersion et la germination des graines. Semer éventuellement de nouvelles graines à ce moment.*
- *laisser un terrain en friche. Les plantes dédaignées comme l'ortie ou le chardon sont des plantes-hôtes importantes pour de nombreuses chenilles.*
- *pour les haies, opter pour des arbustes indigènes tels que prunellier, aubépine, noisetier, saule et autres…*
- *ne pas utiliser d'engrais, de désherbant et de produits chimiques.*
- *faucher les prairies maigres une à deux fois par année en épargnant un tiers de la surface pour le bonheur des papillons. Ces îlots seront fauchés trois semaines plus tard.*

Eviter de faucher trop près du sol afin de permettre aux chenilles de trouver un refuge pour l'hiver. Ces dernières apprécient aussi les tas de branchages et de pierres.

Protection des eaux

Savez-vous à quoi servent les grille d'évacuation des eaux? Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations. Ces grilles de sol et les canalisations qui se trouvent dessous mènent le plus souvent l'eau à la rivière ou au lac le plus proche. Situées près de nos maisons, de nos commerces, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint!

Evitez de déverser des liquides polluants ou des déchets dans ces grilles! Des gestes simples protègent notre environnement! Des cours d'eau en bonne santé permettront aux générations futures de consommer notre bien le plus précieux: l'eau.

La campagne «Sous chaque grille se cache une rivière», initiée par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP), a pour but d'informer la population sur le fait qu'un grand nombre de pollutions des cours d'eau et des lacs de notre pays proviennent du mauvais usage des grilles d'eaux claires. Le point culminant de la campagne aura lieu le 17 juin 2013.

Suivez les événements sur:
www.aquava.ch

"Actualités

Impôts communaux

Toutes les informations sur les impôts communaux 2013. Pour 2013, le coefficient communal est de 74,3%.

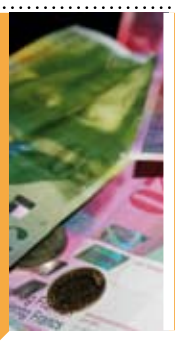

Grand Prix des villes sportives

***Le Grand Prix des villes sportives 2013** se déroulera à Bulle. Il a été créé pour permettre aux communes de Suisse romande d'apporter un soutien concret au sport suisse, et plus particulièrement à l'Aide sportive suisse, par le biais d'une participation à la manifestation assortie d'une cotisation annuelle.*

Grand Prix Villes Sportives

Circuit historique: «Bulle à parcourir»

Se balader de découverte en découverte. Mieux connaître, comprendre, et s'approprier la ville. C'est l'expérience que propose le nouveau circuit historique «Bulle à parcourir», dès le samedi 27 avril 2013.

Saviez-vous que le marché de Bulle est une tradition qui remonte au XII[e] siècle? Que c'est l'évêque de Lausanne qui fit construire le château et les remparts de la cité au Moyen Age? Que le taureau sur les armoiries de Bulle est une «armoirie parlante» issue du rapprochement entre le terme patois bolè (jeune taureau) et le nom de la cité? Que l'Hôtel Moderne, construit en 1906, est le premier – et à ce jour unique – palace fribourgeois?

Conçu à l'intention des habitants et des visiteurs de la ville, le circuit historique «Bulle à parcourir» présente 15 sites à découvrir individuellement, en famille ou en groupe. Il met en valeur les principaux centres d'intérêt culturels, paysagers et architecturaux du centre-ville. Les informations concernant chacun des sites sont disponibles en trois langues (F/D/E) sur un prospectus, un site internet et une application pour téléphone mobile. Des visites commentées sont organisées sur demande. Ce nouveau produit a été réalisé par La Gruyère Tourisme, la Société de développement de Bulle, le Musée gruérien et notrehistoire.ch.

Toute personne peut télécharger la charte, placer son emblème à la vue de tous, et appliquer ses principes.

L'information est structurée par étape, du plus simple au plus détaillé: au long du parcours, des plaquettes numérotées répertorient les curiosités avec leur date de fondation; le prospectus présente chaque site avec un bref descriptif et une photographie ancienne; l'application mobile permet d'effectuer la balade avec un outil de géolocalisation; le site web consacre une à trois pages à chaque bâtiment, monument, place et œuvres d'art; enfin, le musée et la bibliothèque proposent des réponses à celles et ceux qui souhaitent en savoir plus: maquettes, images et objets de la ville dans l'exposition permanente La Gruyère, itinéraires et empreintes, livre *L'incendie de Bulle en 1805, ville détruite, ville reconstruite*, catalogues *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*, etc.

Les visites commentées permettent de découvrir – à la demande et selon la météo – la ville et/ou le musée. Elles sont proposées aux touristes de passage, aux voyageurs d'affaires et aux entreprises, au public de manifestations comme le Marché folklorique, le Salon des goûts et terroirs ou le Slow Up. Les commerçants du centre, principaux ambassadeurs du parcours auprès des visiteurs, sont associés de près au projet. Selon le succès rencontré, des développements futurs sont envisageables: un grand parcours à faire à vélo, un circuit destiné aux enfants, un audioguide, etc.

Bulle, le château vu depuis l'est, vers 1910 © Charles Morel, Musée gruérien.

Cette mise en valeur du centre historique accompagne l'évolution de la ville: la fusion avec La Tour-de-Trême (2006), la route de contournement et les aménagements urbanistiques du centre sont achevés et contribuent à donner un nouveau visage à la cité. Les mesures d'accompagnement de la H189 – encore en cours – contribuent à réduire la pression du trafic et les nuisances sonores au centre. Le développement rapide de nouveaux quartiers donne par contraste une nouvelle visibilité et une nouvelle identité au cœur de la ville. Le «centre historique» est une invention relativement récente: c'est le développement de la périphérie qui l'a créé. En quelques décennies, la bourgade campagnarde s'est métamorphosée en ville moderne, avec son lot d'avantages et d'inconvénients.

Du point de vue touristique, cette «ville nouvelle» bénéficiera dans les années qui viennent de l'attractivité d'une région en plein essor. Dans ce contexte, la ville gagnera non seulement à s'affirmer comme Cité des goûts et terroirs et Porte d'entrée de la Gruyère, mais aussi à se profiler comme un centre d'intérêt historique et culturel. C'est un des objectifs du nouveau circuit: améliorer la visibilité de Bulle sur la carte touristique de la Suisse.

Christophe Mauron, conservateur au Musée gruérien

Infos
www.la-gruyere.ch/circuit

Bénévolat

Développez de nouvelles compétences

Devenez bénévole dans une association

Etre bénévole, c'est donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés. Il s'agit d'exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles.

Par votre engagement, vous mettez en œuvre et développez de nouvelles compétences, vous vous épanouissez personnellement et vous contribuez à construire une société plus solidaire.

Le RéseauBénévolatNetzwerk a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres. Il s'agit d'une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg. Ce réseau soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat, tout en assurant la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias.

Les membres du réseau sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations. Ces groupements assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale.

Infos
RéseauBénévolatNetzwerk
Route de la Fonderie 8c
1700 Fribourg
Tél : 026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch
www.benevolat-fr.ch

Bulle Sympa

Café citoyen

Le prochain café citoyen organisé par Bulle Sympa se déroulera le samedi 8 juin dès14 h devant le centre paroissial de La Tour-de-Trême, rue du Donjon, dans le but de prendre en compte les souhaits, suggestions et projets des habitants pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

Formation des agents sympas
La prochaine formation des agents sympas va avoir lieu cet automne. Pour tout renseignement sur les dates et les horaires de cette formation, merci de contacter Gilles Cotton, coordinateur de Bulle sympa et responsable du Centranim.

Infos
Gilles Cotton, coordinateur
bullesympa@centranim.ch
Tél. 026 913 86 44
Tél. 078 740 71 96

Paiements des impôts: acomptes 2013

Le coefficient communal est de 74,3%. Vous avez reçu les bulletins de versement destinés au paiement de l'impôt communal. Vous pouvez choisir entre un règlement par acomptes mensuels ou en un seul versement et bénéficier ainsi d'un intérêt rémunératoire au taux annuel de 0,5%. Il a été toutefois calculé proportionnellement au temps écoulé entre la date d'échéance de la 1re tranche (31.05.2013) et celle de la dernière tranche (31.01.2014).

Comment les acomptes ont-ils été calculés?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues, en règle générale, la cote communale 2011. Si, à réception, vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus du tout à la réalité (par exemple, en raison d'une modification importante de revenu, d'une reprise d'activité du conjoint ou cessation d'activité ou d'un changement d'état civil), vous avez la possibilité de nous contacter au tél. 026 919 18 20 ou à l'adresse impôts@commune.bulle.ch, afin de faire modifier les acomptes demandés.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts?

Avec la taxation annuelle, l'impôt 2013 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2013. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2014, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2013 que nous pourrons établir le décompte du solde de l'impôt 2013.

Et les intérêts?

Si les acomptes 2013 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires. Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai 2014 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunératoire sera accordé sur les montants remboursés.

A quoi sert le bulletin intitulé «Acompte volontaire 2013»?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2013 au début de l'année 2014, vous pourrez calculer votre revenu et fortune imposables 2013. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps de compléter le versement de vos acomptes 2013 afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement intitulé «Acompte volontaire 2013» , à compléter à votre convenance, est joint à cet envoi.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la «bonne» année.

Perception des impôts communaux 2013

		Canton	Commune 2012
Terme général d'échéance	31 mai 2014	30 avril 2014	
Nombre d'acomptes (calculés sur la cote totale)	9 (payables de fin mai 2013 à fin janvier 2014)	idem	
Intérêt rémunératoire sur acomptes payés de manière anticipée	0,5%	0,2%	1%
Intérêt moratoire sur acomptes impayés ou payés tardivement	3%	3%	3%
Intérêt rémunératoire sur montants payés en trop	3%	3%	3%
Intérêt compensatoire sur impôts non payés au terme général d'échéance	1,5%	1,5%	1,5%
Intérêt moratoire sur décompte final payé tardivement	3%	3%	3%
Montant minimal des intérêts	10 francs	10 francs	

Les taux et conditions sont fixés pour l'année civile 2013

Evénements

Le Grand Prix des villes sportives à Bulle!

Le Grand Prix des villes sportives est un événement original et spectaculaire dont le but est de soutenir les jeunes sportifs de talent. Sa 25e édition se déroulera à Bulle le samedi 29 juin 2013 de 9 h 30 à 17 h 45.

Le Grand Prix des villes sportives a été créé pour permettre aux communes de Suisse romande d'apporter un soutien concret au sport suisse, et plus particulièrement à l'Aide sportive suisse, par le biais d'une participation à la manifestation assortie d'une cotisation annuelle. Grâce à leurs contributions – un montant annuel variant de 1000 à 7000 francs selon la taille des communes – et avec l'appui de divers partenaires économiques, plus de 850 000 francs ont ainsi pu être affectés à la formation et à l'encadrement de la relève depuis 1989.

Plus de 220 athlètes prendront part le samedi 29 juin prochain à Bulle à la plus grande compétition sportive intervilles de Suisse. Bulle, qui connaît bien cette manifestation pour l'avoir déjà organisée en 1995, mais aussi pour avoir participé à 23 des 24 Grand Prix mis sur pied depuis 1989, entend mettre à profit son expérience et l'enthousiasme de ses sportifs pour faire de cette édition-anniversaire un moment fort de l'histoire de cette manifestation.

Comme en 1995, c'est le site de Bouleyres, avec ses installations multisports, qui servira de cadre à cette rencontre intervilles unique en son genre en Suisse. Ces 24 équipes en découdront, de 9 h 30 à 17 h 45, au travers de 10 épreuves sportives telles que le tir à l'arc, l'escalade, des estafettes, du baseball, du VTT, du roller, du tir à la carabine ou encore des épreuves locales telles que le bûcheronnage ou la course des «ogis».

Venez nombreux les encourager...

L'équipe de Bulle sera composée de Maeva Berset, PB, Nicole Donzallaz, SAB, Raphaël Chassot, SAB, Christophe Daniel, PB, Damien Ody, PB, Dimitri Sallin, SAB, Félicien Favre, TRI, Gaëlle Rinaldi, SAB et Jo Bartolucci SAB. Elle sera entraînée par Laurent Bachelier.

© Laurent de Senarclens

Devenez bénévoles!

Pour cet événement de grande envergure, l'organisation recherche encore des bénévoles pour aider au bon déroulement de la manifestation. Si vous êtes intéressé ou intéressée, merci de contacter le coordinateur de sport de la ville de Bulle.

Infos

Philippe Fragnière
Coordinateur de sport de la ville de Bulle
Tél.: 078 822 29 25
Tél. 026 919 18 37
philippe.fragniere@commune.bulle.ch
www.gpvs.ch

Brèves

Ligue pulmonaire

Cours d'aviron pour adolescents

La Ligue pulmonaire fribourgeoise organise avec la collaboration de la Société d'aviron de Fribourg un cours d'aviron pour adolescents, à partir de 13 ans, atteints d'asthme ou d'autres maladies respiratoires. Ce cours de 12 leçons réparties entre mai et septembre débutera le 22 mai 2013 sur le lac de Schiffenen.

Infos

LIGUE PULMONAIRE
Tél. 026 426 02 70
www.liguepulmonaire-fr.ch
info@liguepulmonaire-fr.ch

Cours seniors

Cours «être et rester mobile» à Bulle: dompter une fois pour toutes les automates à billets!

Sur la lancée des succès rencontrés en 2011 et 2012, un nouveau cours «être et rester mobile» sera organisé le jeudi 16 mai en gare de Bulle. S'adressant aux seniors, cette formation propose à la fois de découvrir l'offre de transports publics régionale et de s'entraîner par des exercices pratiques à l'utilisation des automates à billets.

Avec au total près de 900 participants chaque année en Suisse, les cours «être et rester mobile» ont le vent en poupe dans de nombreux cantons. Fribourg ne fait pas exception. Après le succès rencontré lors des deux éditions précédentes, cette demi-journée de formation sera à nouveau proposée en 2013, avec un cours le 16 mai prochain à Bulle.

Le cours se déroule de 8 h 30 à 12 h et propose une partie théorique et une partie pratique. Durant cette matinée, les participants ont l'occasion de se familiariser avec les transports publics de la région et notamment avec le système d'abonnements Frimobil. Durant la partie pratique, ils peuvent en outre apprendre à utiliser les distributeurs de billets des TPF. Divers conseils pratiques de sécurité pour leurs déplacements avec les transports publics et des informations sur l'orientation en gare leur sont aussi transmis. Objectif du cours? Permettre aux seniors de rester autonomes le plus longtemps possible dans leurs déplacements, même sans voiture!

Une fois par année, une enquête de satisfaction est menée auprès des participants dans chaque lieu de cours. Ils s'y disent à une large majorité satisfaits (voire très satisfaits) de ce qu'ils ont appris, plus à l'aise avec l'utilisation des automates et plus assurés en gare.

Infos

Inscription obligatoire jusqu'au 2 mai 2013 Participation gratuite!
Pro Senectute Fribourg
Ch. de la Redoute 9
CP 44 | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 347 12 40
www.fr.pro-senectute.ch

"Magazine

Goûts et terroirs

Le bulletin poursuit sa série «Bulle, cité des goûts et terroirs». *A chaque édition, un nouveau produit d'ici et d'ailleurs, accompagné par une recette, y sera présenté. Coup de projecteur sur* ***le sarrasin.***

Le concours du *bulletin*

Découvrez le lieu ou l'événement de la photo mystère et gagnez un prix de 50 francs.

Bulle, cité des goûts et terroirs

La galette de sarrasin, l'or noir des Bretons

Sur la route des saveurs (5)

La galette de sarrasin ou blé noir fait partie du patrimoine gastronomique de la Bretagne. Apprêtée de mille et une façons dans les crêperies, elle fait partie d'un art de vivre comme la raclette, où l'on prend le temps de déguster plusieurs préparations accompagnées d'un bon cidre brut. A la découverte des saveurs bretonnes.

Loïck Feat est un marin émérite, formateur dans son école de voile. Mais Loïck est avant tout un Breton originaire de la baie de Morlaix. Alors quand il s'agit de disserter sur la recette de la véritable galette de sarrasin, aussi appelé blé noir, ou de la préparer dans le carré de son voilier *Méaméamé*, il a peu de rival à bord.

Sur son *bilig*, sorte de plaque électrique ronde, il étale la pâte avec dextérité avec son petit racloir appelé *rozell*. Le geste est simple, mais il y a tellement de composantes dans celui-ci, notamment dans la façon de tenir le *rozell* et d'étaler la pâte en quelques mouvements réguliers, que l'entreprise s'avère périeuse pour celui qui n'y est pas habitué. La difficulté: réussir ce mouvement de virgule qui permet d'obtenir une crêpe ronde avec un geste automatique et régulier.

Une fois la galette réussie, l'imagination fera le reste. Fromage, fondu d'oignons, jambon, andouille de Guéménez à la sauce moutarde, foie gras poêlé avec ses pommes caramélisées ou encore fruits de mer à la plancha, tout est permis avec la galette de sarrasin. Pourvu que la pâte soit à la hauteur du reste de la préparation.

La pâte, justement, c'est bien sûr la clé de voûte de la recette. Pour Loïck, c'est bien simple, il faut simplement de la farine de blé noir, du gros sel et de l'eau. Lui, n'ajoute pas d'œufs. Son secret: préparer l'appareil la veille de son utilisation et le mettre au frais.

Le sarrasin, une plante vertueuse

La farine utilisée pour la confection des galettes provient donc des grains de sarrasin (Fagopyrum esculentum Moench), qui est une plante à fleurs annuelle de la famille des polygonacées cultivée pour ses graines consommées en alimentation humaine et animale. Riches en protéines, les graines de sarrasin contiennent tous les acides aminés essentiels, en outre elles posséderaient de nombreuses propriétés pour l'alimentation. C'est un grain hautement nutritif et riche en fibres solubles et en composés antioxydants. Cette plante est originaire de l'Asie du nord-est (Sibérie, Mandchourie), et s'est répandue par la culture en Europe au 14e siècle.

Recette: galettes de sarrasin

Il existe une multitude de recettes de crêpes, presque une recette par ville bretonne. Les crêpes de Quimper, Pleyben, Pontivy, Sablé, du Pays Bigouden, de Carhaix ou encore les recettes anciennes de Basse-Bretagne.

Ingrédients:
18 galettes de sarrasin

- **500 g de farine de sarrasin**
- **1 œuf**
- **500 ml d'eau pour le pâton**
- **500 ml pour finaliser**
- **Une poignée de gros sel**

Mettre la farine, l'œuf et le gros sel dans une jatte. Verser les 500 ml d'eau froide d'un coup. La pâte se mélange très bien. Il est d'ailleurs impossible d'avoir des grumeaux avec la farine de blé noir. On obtient alors une masse épaisse. Il est normalement conseillé de laisser ce «pâton» au frais pour une durée de 24 heures. La fermentation donne une belle texture et une meilleure saveur aux galettes. Le jour du repas, il faut ajouter le reste de l'eau, entre 500 ml et 700 ml selon la marque de la farine utilisée. A ce moment, on peut la cuire sur une poêle à crêpe, en graissant celle-ci avec du beurre. Il suffit de faire bouger la poêle pour la repartir. Une fois dorée, on tourne la galette et on la garnit selon ses goûts.

Concours

LA PHOTO MYSTÈRE DU *BULLETIN*

Le bulletin *vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant, ou la gagnante, sera averti personnellement. Pour participer, remplissez le talon-réponse et envoyez-le à:*

Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle
ou écrivez à: bulletin@commune.bulle.ch

Mme Cécile Pythoud, domiciliée à La Tour-de-Trême, a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait du Temple réformé à Bulle.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Réponse: